



# En direct du CSE

Réunion mensuelle du CSE de Metz du vendredi 17 décembre 2021

## Evolution des marchés automobiles et des ventes consolidées (VP+VUL cumul annuel) Novembre 2021 :

### ÉVOLUTION DES MARCHÉS AUTOMOBILES


(VP + VUL cumul annuel) – Novembre 2021

	<b>En dessous de la prévision budget mondiale</b>
	<b>Amélioration comparé à Novembre 2020</b>

Marché Global :	+ 6,3%
Europe Elargie :	+2,5%
Amérique du Nord :	+6,8%
Amérique du Sud :	+16,7%
Moyen Orient Afrique :	+23,3%
Chine :	+4,1%
Inde & Asie Pacifique :	+7,8%

### ÉVOLUTION DES FACTURATIONS CONSOLIDÉES

(VP + VUL cumul annuel) – Novembre 2021

	<b>En dessous de la prévision budget</b>
	<b>Hausse comparé à Novembre 2020</b>

Stellantis :	+5,8%		
Peugeot :	+4.6%	Fiat & Abarth :	+14%
Citroën :	+5.5%	Jeep :	+3.9%
DS :	+4.3%	Chrysler :	+9.4%
OV :	-2.9%	RAM :	+22.6%
Lancia :	+14.8%	Alfa Romeo :	-8.3%

## Information sur le tableau de travail prévisionnel des semaines à venir :

### Organisation industrielle prévisionnelle pour janvier 2022 :

#### LIGNE DE FLUX MA

**Cadence :** 1250/j en S02.

#### Calendrier :

- Rappel – reprise le 3 janvier en 1\*8.
- Inscription d'une séance de travail supplémentaire le samedi 08 janvier 2022.
- Inscription des SLC des 14 et 21 janvier 2022.

#### LIGNE DE FLUX ML

**Cadence :** 1550/j.

#### Calendrier :

- Rappel – reprise le 3 janvier en 1\*8 SAUF pour l'assemblage ML qui reprendra le 03/01/2022 en équipe 2\*8.
- Inscription d'une séance de travail supplémentaire le samedi 08 janvier 2022.
- Inscription des SLC des 14 et 21 janvier 2022.

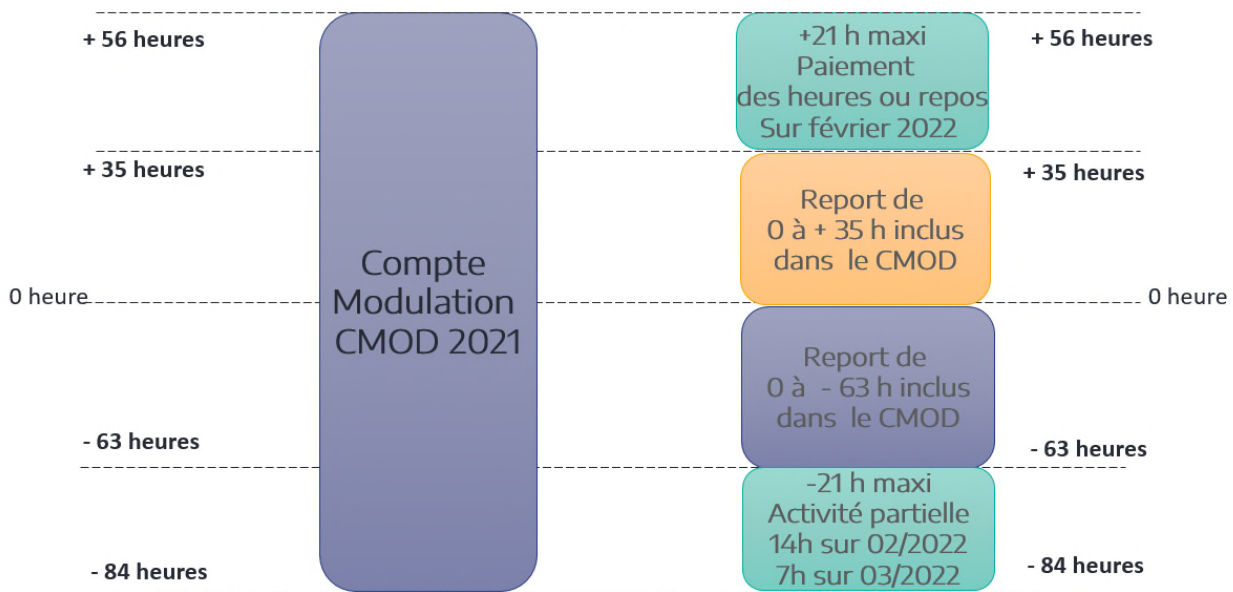
**AEB** – Calendrier standard

**Organisation industrielle prévisionnelle pour février 2022 :****LIGNE DE FLUX MA****Cadence :** 1350/j.**Calendrier :**

- Inscription des SLC des 11 et 18 février 2022.

**LIGNE DE FLUX ML****Cadence :** Pas de changement.**Calendrier :**

- Inscription de séances de travail supplémentaires les samedis 05 et 12 février 2022.
- Inscription des SLC des 11 et 18 février 2022.

**AEB – Calendrier standard****Information sur la gestion du compteur de modulation (CMOD) au 01/01/2022 :****Information sur la poursuite du déploiement de MY Time pour les demandes de congés :**

Il va y avoir bascule de 'Net'RH congés' vers 'My Time'.

- **Ouverture à la saisie des demandes de congés dans MYTime à partir au 17/01/2022 :**
  - La fonctionnalité « Demande de congés » dans NETRH CONGES sera désactivée pour empêcher toute nouvelle demande
  - Toutes les nouvelles demandes d'absences seront faites dans MYTime
- **Accessibilité de NETRH CONGES jusqu'au 31/03/2022 :**
  - pour traiter les demandes en cours à la date de bascule (celles faites avant le 17/01/2022) et pour consulter l'historique
  - Pour annuler un congé dont la date de création de la demande est < 17/01/2022
  - **Désengagement progressif de NETRH CONGES à partir du 01/04/2022 :**

Les demandes de congés non soldées seront traitées manuellement conjointement par les CSP et les hiérarchiques. Nous leur ferons parvenir la procédure.

- Pas de reprise de données NETRH/CONGES dans MYTIME
  
- **Accompagnement des utilisateurs (collaborateurs et Hiérarchiques) :**
  - Mise à disposition d'un guide utilisateur dans la section aide de l'application, traduit en anglais et dans la langue de l'utilisateur.
  - Communication sur l'ouverture de MYTime via les applications :
    - NETRH/CONGES : Message sur la page d'accueil
    - LIVE'IN : Message dans le fil d'actualité
    - My HR Services : Message dans le fil d'actualité ou un article dédié
    - MYTime : Message sur le tableau de bord dans la section Actualités/Rappels
  
- **Boîte fonctionnelle dédiée, par pays :** [mytime-fr@stellantis.com](mailto:mytime-fr@stellantis.com), [mytime-es@stellantis.com](mailto:mytime-es@stellantis.com), [mytime-sk@stellantis.com](mailto:mytime-sk@stellantis.com)

## Information sur l'indemnité inflation et modalité de versement :

L'indemnité inflation – qu'est-ce que c'est ?

- **Définition :**

« L'indemnité inflation est une aide exceptionnelle et individuelle de 100 € à la charge de l'État qui serait versée à aux personnes résidant en France afin de préserver leur pouvoir d'achat face à l'inflation constatée fin 2021. »

- **Les bénéficiaires du secteur privé :**

« Les salariés du secteur privé ayant perçu une rémunération brute (soumise à cotisations) inférieure à 2600 € bruts par mois en moyenne sur la période allant du 1er janvier au 31 octobre 2021, soit un total de 26 000 € pour les 10 mois. »

- **Le régime fiscal et social de l'indemnité :**

« L'indemnité sera totalement exonérée de cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu. »

- Versement de cette indemnité :

Le décret d'application précisant les règles de versement a été publié tardivement (le 12 décembre) ce qui n'a pas permis de mettre en œuvre le paiement de cette indemnité avant la fin du paramétrage de la paie de décembre (10 dec) et les contrôles qui en découlent.

De ce fait, **un versement sera effectué sur la paie du mois de janvier 2022.**

- Visibilité sur le bulletin de salaire :

Une ligne dédiée du bulletin de paie sous le libellé : « Indemnité inflation »

## Œuvres sociales du CSE :

### PASS TIME 2022

Nous vous informons que le CSE vous propose la nouvelle édition des produits Passtime à un tarif avantageux.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Guide Passtime 2022 formule Essentiel + Liberté offerte = Formule PREMIUM à 48,90€ au lieu de 89,80€

### Rappel Soirée Saint Valentin 2022 :

N'hésitez pas à réserver votre soirée Saint Valentin dès maintenant! (Clôture des inscriptions au 20 janvier - maintien de l'évènement à partir de 20 couples inscrits).

**Offre Viapresse :**

-25% de remise supplémentaire grâce à votre CODE AVANTAGE CSE (PSA57) & plus encore : 2 abonnements souscrits = 5€ offerts au panier. Rendez-vous sur [privilegescse.viapresse.com](http://privilegescse.viapresse.com)

**Permanences Magasin CSE :**

Horaires habituels les 20,21 et 22 Décembre. De 08h00 à 12h00 le 23 Décembre. Fermeture pour inventaire les 3 et 4 Janvier 2022.

**RAPPEL :**

[www.csestellantismetz.com](http://www.csestellantismetz.com) Nouveau site internet par ADVANGO : restez informés en acceptant les newsletters : allez sur « mon compte », rubrique « newsletter ». (pensez également à vérifier dans vos courriers indésirables.)

# Bonnes fêtes de fin d'année à tous !



Prochaine réunion mensuelle du Comité Social et Economique le jeudi 27 janvier 2022.